

■ Exercice 2

11 points

Le compte à rebours

Conservation ou exploitation ? Le débat n'est pas nouveau. Il commence même déjà à dater. Les éternels affrontements entre ceux qui militent pour la protection inconditionnelle de sanctuaires naturels et ceux qui défendent les intérêts économiques des compagnies forestières semblent même passés de mode. Une voie médiane commence à s'imposer entre deux points de vue jugés longtemps inconciliables. Mais au rythme auquel les forêts tropicales se dégradent, il devient urgent de traduire sur le terrain une politique propre à pérenniser les ressources forestières.

Sur le continent africain, qui recèle un cinquième des forêts tropicales du monde, il est délicat d'établir un palmarès des risques que connaissent les zones exposées. La prolifération de la culture sur brûlis a largement dégradé la forêt ivoirienne alors que le Gabon a plus à craindre de l'ouverture de son couvert forestier à l'exploitation industrielle du bois. La construction de routes et d'infrastructures dans les forêts entraîne le plus souvent un afflux de population incontrôlable, ce qui ne fait qu'accroître le déboisement.

Mais ce n'est pas là le seul effet secondaire. La chasse est également liée à l'exploitation forestière, le commerce du gibier offrant des possibilités lucratives. Un ouvrier forestier peut doubler son salaire en braconnant un chimpanzé, et le percement des routes permet d'écouler les produits de la chasse vers les grandes villes où un marché florissant se développe.

L'exploitation est la plupart du temps confiée à des sociétés privées européennes ou asiatiques. En règle générale, l'exploitation sélective qui en résulte n'entraîne pas de déboisement massif. Et une forêt bien aménagée pourra ultérieurement fournir une nouvelle récolte de bois. Cependant dans certains cas, les exploitants veulent rentabiliser leur concession au maximum et dans des délais beaucoup trop courts d'un point de vue écologique. Reprochant aux autorités administratives l'absence de politique forestière à long terme, ils profitent de la durée de leurs permis pour exploiter sans discernement tout ce qui peut se vendre afin d'accroître leurs marges bénéficiaires.

D'autre part les pays détenant une partie de la forêt tropicale en font une source de revenus optimale à court terme. Pour ces États qui croulent sous le poids d'une dette extérieure souvent insoutenable, les revenus sylvicoles en devises constituent une part importante de leur budget et de leur produit intérieur brut. Créatrice d'emplois, la filière permet aussi de rééquilibrer une balance commerciale souvent désavantageuse, tout en diversifiant les activités locales. Reste que la bonne gouvernance apparaît comme un facteur capital pour l'avenir de la forêt. Dans certains pays, la prise de décision est aux mains d'un petit groupe de personnes ou de clans au sein du gouvernement qui considèrent les forêts primaires comme une source de revenus personnel à court terme, ce qui entraîne la conclusion de contrats rapportant principalement des bénéfices à l'investisseur et à certains fonctionnaires. La corruption se ressent à différents niveaux : les salaires sont si bas que les employés sont tentés d'accepter des pots-de-vin pour approuver des plans d'exploitation qu'ils n'ont jamais vus.

Face à cette pression du marché doublée d'une absence de contrôle rationnel, la forêt est-elle condamnée ? Pas forcément, mais il ne s'agit pas de sous-estimer la menace. Plusieurs pays ont commencé à appliquer les principes d'une gestion intelligente d'une ressource longtemps considérée comme inépuisable. Simultanément des forestiers se convertissent à l'aménagement afin de procéder à une exploitation sylvicole rationnelle. Reste à faire de ces principes une règle pour tous. Sinon le poumon de la terre continuera inexorablement à disparaître. Au rythme d'une vingtaine de terrains de football par minute.

Jeune Afrique, 30 mai 2000

Répondez aux questions en cochant la bonne réponse.

1. L'idée principale du premier paragraphe est que : 1 point
 - la conservation et l'exploitation des forêts sont incompatibles.
 - le débat entre écologistes et exploitants forestiers n'a pas d'issue.
 - on peut concilier la conservation et l'exploitation des forêts.
 - les exploitants forestiers ne sont sensibles qu'à l'appât du gain.
2. Le deuxième paragraphe signifie que : 1 point
 - les risques que connaissent les zones exposées sont les mêmes partout.
 - le classement des risques selon leur gravité est indispensable.
 - les pays sont classés en fonction de l'intensité du déboisement qu'ils subissent.
 - les risques et leur gravité varient d'un pays à l'autre.

**DOCUMENT DU CANDIDAT
ÉPREUVES COLLECTIVES**

3. Dans ce même paragraphe, l'auteur estime que l'ouverture des routes : 1 point
- facilite l'aménagement des forêts.
 - favorise la chasse du gibier.
 - permet de vendre le gibier plus facilement.
 - est une activité lucrative.

4. Dans le troisième paragraphe, la plupart des exploitants... 1 point
- ont une vision à court terme de la rentabilisation des forêts.
 - préconisent une rentabilisation progressive des forêts.
 - soutiennent la politique forestière locale.
 - défendent une exploitation écologique de la forêt.

5. Dans le quatrième paragraphe l'auteur du texte estime que le déboisement abusif dans certains pays africains : 1 point
- est la seule responsabilité des exploitants forestiers.
 - est dû au manque de vision des chefs d'État qui ne sont pas concernés par l'environnement.
 - est lié à la pauvreté du pays et parfois à la corruption de certains fonctionnaires.
 - contribue à accroître le déficit budgétaire de la nation.

6. D'après vous, l'auteur de l'article : 1 point
- prend position.
 - reste neutre.
 - se veut allusif.
 - cherche la confrontation.

Justifiez votre réponse en relevant une expression du texte. 1 point

7. Répondez aux questions suivantes avec vos propres mots : 2 points par réponse

a) Expliquez le choix du titre « Le compte à rebours ».

b) Montrez en quoi certaines sociétés d'exploitation ont une position ambiguë vis à vis de l'administration ?

